

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de conseillers municipaux votants : 24
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2025

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Amar AYEB, Adjoints, Mme Renée RICHARD, Mme Giovanna VANDONI, MM. Alain CHAMOT, Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, M. Jean-Yves LE VEN, Mme Marie-Noëlle BOURQUIN, MM. Henri VIDAL, Pascal GRIBOUVAL, Jean FEIREISEN Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Clément VILLEMAGNE à Mme Elisabeth DEAL
M. Pierre HACQUIN à M. MAGNIN Alban
Mme Corinne DURAND à M. David EXCOFFIER
Mme Isabelle MERCIER à Mme Hélène ANSELME

ABSENTS : M. Michel PIERREL
Mme Elodie POIRIER
Mme Anna FRANCHI

Mme Hélène ANSELME est élue secrétaire de séance.

DCM20250410-004

OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES (7.1.) — Budget principal : affectation du résultat

VU le compte Financier Unique et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour un montant de 1 228 762,13 € et le résultat excédentaire de la section d'investissement pour un montant de 2 002 573,79 €.

VU l'instruction comptable applicable aux collectivités locales et à leurs établissements publics de coopération intercommunale,

Madame Virginie LACAS, Maire adjoint déléguée aux Finances, rapporteur, propose au Conseil Municipal de décider d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : **1 228 762.13 €**
- Compte 001 – Solde d'exécution positif : **2 002 573,79 €**

DCM20250410-004

DECISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

DÉCIDE d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : **1 228 762.13 €**
- Compte 001 – Solde d'exécution positif : **2 002 573,79 €**

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Alban MAGNIN



DCM20250410-004